

## RESTAURATION DE LA CHAPELLE DES FONTAINES

### Naguère

La chapelle de l'Institut des Fontaines a été créée au début des années soixante par la volonté de l'Abbé Pierre Marlé avec l'aide des habitants du quartier qui, généreusement, soutinrent le projet par des dons.

Consacrée par Monseigneur Alphonse Gaudron, elle accueille des célébrations dominicales, des mariages et des baptêmes jusqu'à un passé récent. Pour les enfants des Fontaines, ce furent des groupes de prière, des célébrations, des temps de réflexion offerts aux volontaires.



### Aujourd'hui et demain

Dans le respect des croyances et de la conscience de chacun, ce lieu est appelé, après restauration, à accueillir librement tous les usagers de l'Institut des Fontaines. Il se propose d'être un havre de paix et un espace culturel où chacun pourra trouver une documentation utile à son quotidien.

C'est pourquoi « l'Association Les Fontaines Abbé Pierre Marlé » en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, a décidé de lancer une campagne de souscription en faveur de cette chapelle.

Chacun, particuliers, entreprises, professions libérales, associations pourra participer ainsi à ce grand projet de sauvegarde et de remise en valeur.



Si vous souhaitez apporter votre aide à ce projet soutenu par la Fondation du Patrimoine, complétez et expédiez ce bulletin accompagné de votre don. En retour, vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de bénéficier de l'économie d'impôt prévue par la loi

**RESTAURER CETTE CHAPELLE PERMETTRA DE SAUVEGARDER CET EDIFICE TEMOIN DE LA VIE DE L'INSTITUT AU FIL DES GENERATIONS !**



### BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour participer à la **restauration de la chapelle des Fontaines** (chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – chapelle des Fontaines »).

Mon don est de ..... € et je bénéficie d'une **économie d'impôt**.

- Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 60% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Exemple : un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt.**
- Pour des entreprises, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. **Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenu.

**NOM** ..... ou **SOCIETE** .....

**Adresse** .....

**Code postal** ..... **VILLE** .....

Coupon-réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine – Délégation Régionale HAUTE NORMANDIE  
C/o CRCI de Haute Normandie  
9 rue Robert Schuman – 76000 ROUEN